

INTRODUCTION GÉNÉRALE

«Ce n'était pas seulement les complices de la conjuration dont l'esprit fût égaré; la plèbe tout entière, par amour du changement, approuvait sans exception l'entreprise de Catilina. Évidemment elle ne faisait en cela que suivre son habitude. Car toujours dans un État ceux qui n'ont rien envient les bons citoyens, exaltent les mauvais, haïssent le vieil état de choses, aspirent à un nouveau; par dégoût de leur sort particulier, ils travaillent à un bouleversement général; ils vivent sans souci du trouble et des séditions, car la misère met aisément à l'abri de tout dommage. (...) En outre la jeunesse, qui à la campagne avait peine à vivre du travail de ses mains, attirée à Rome par des largesses privées et publiques, avait préféré les loisirs de la ville à son labeur ingrat. Ceux-là comme tous les autres vivaient du malheur public¹.»

Extrait du *De coniuratione Catilinae* écrit par Salluste au milieu des années 40 av. J.-C., ce passage condense à lui seul les différents stéréotypes aristocratiques qui stigmatisaient la plèbe à la fin de la République et au début de l'Empire : son amour pour le changement en raison d'une extrême pauvreté, son caractère déraciné dû à une immigration incontrôlée elle-même provoquée par le luxe corrupteur de la Ville, son immense passion pour les jeux comme sa dépendance à l'égard des libéralités l'ayant détournée du travail et des « vraies » valeurs. Ce texte trahit la haine et la peur pathologiques des deux ordres supérieurs de la société romaine à l'égard de couches sociales auxquelles les sources littéraires, essentiellement issues de ces milieux élitistes, ne s'intéressaient guère, si ce n'était pour dénoncer leur indignité et leur versatilité, dans une perspective qui recouvrait d'un commun mépris une masse indifférenciée et totalement dépersonnalisée.

En effet, lorsqu'ils parlaient de la plèbe de l'*Vrbs*, les auteurs anciens employaient divers termes, certaines fois *plebs*, d'autres fois *populus*, mais très souvent *multitudo*, *turba*, *uulgus*, des termes vagues, imprécis, voire

¹ SALL., C., XXXVII : *Neque solum illis aliena mens erat qui conscii coniurationis fuerant, sed omnino cuncta plebes nouarum rerum studio Catilinae incepta probabat. Id adeo more suo uidebatur facere. Nam semper in ciuitate, quibus opes nullae sunt bonis inuidet, malos extollunt; uetera odere, noua exoptant; odio suarum rerum mutari omnia student; turba atque seditionibus sine cura aluntur, quoniam egestas facile habetur sine damno. (...) Praeterea iuuentus, quae in agris manuum mercede inopiam tolerauerat, priuatis atque publicis largitionibus excita, urbanum otium ingrato labori praetulerat. Eos atque alios omnis malum publicum alebat.*

métaphoriques qui reflètent bien la vision aristocratique de leurs auteurs². À l'époque républicaine comme impériale, « la » foule de l'*Vrbs* est considérée comme *imperita* (ignorante)³, *incondita* (inconstante)⁴, *tumultuosa* (agitée, turbulente)⁵ et *uentosa* (mobile comme le vent)⁶, autrement dit versatile et susceptible de brusques retournements d'attitude, dus à la facilité qu'avaient les foules de s'emparer d'une idée ou d'une rumeur et de la faire évoluer, jusqu'à la dramatiser ou parfois la retourner entièrement : « Le défaut le plus grave de la foule ignorante, la légèreté, l'inconstance, le changement d'avis aussi fréquent que les variations de l'air...⁷ » Elle était également *perdita* (désespérée, dépravée, perdue)⁸, *infima* (du plus bas niveau)⁹, *indocta* (inculte)¹⁰ et *miseria*¹¹.

Ces différents adjectifs sont tout à fait significatifs et représentatifs de la conception méprisante que les élites romaines avaient de la foule. Le comportement de celle-ci se caractérisait par sa propension au désordre et par son goût pour les nouveautés qui était assimilé à celui des femmes et des barbares¹². Toute forme de réflexion collective était ainsi interdite à un groupe présenté comme une nébuleuse aux contours incertains : un « antimonde » en somme¹³, antimonde perçu comme une masse aussi

² H. MÉNARD, *Maintenir l'ordre à Rome (II^e-IV^e siècles ap. J.-C.)*, Seyssel, Champ Vallon, 2004, p. 16. Cf. aussi (et *infra* p. 11) les pages suggestives d'A. PÉREZ, 2002, p. 119-124.

³ *Inter alios*, voir Cic., *Mur.*, 38; 61; *Flacc.*, 2; 96-97; *Dom.*, 4; 54; *Sest.*, 140; *Mil.*, 90, *Lig.*, 3; *Phil.*, II, 116; Liv., XLV, 23, 8.

⁴ Liv., XXVI, 40, 15; XXVII, 32, 8; XXXII, 13, 14; XLIII, 10, 5; XLIV, 45, 6 pour l'emploi d'*incondita* avec *multitudo*; XXI, 57, 12; XXII, 45, 3; XXV, 1, 4; 13, 3; 15, 3; XXIX, 1, 21; XXXVI, 33, 4; XLIV, 45, 6 pour le même adjectif avec *turba*.

⁵ Liv., VI, 14, 6; XXIV, 15, 3; 29, 1; XXXVIII, 33, 8.

⁶ HOR., *Ep.*, I, 19, 37.

⁷ Cic., *Mur.*, 85; *Dom.*, 4.

⁸ Cic., *Att.*, VII, 3, 5; X, 8, 6.

⁹ Cic., *Att.*, IV, 1, 5; VIII, 3, 4; Liv., X, 6, 3; XXIV, 23, 10; ASCON., *Mil.*, 40, 43, 47 C.

¹⁰ Cic., *Mur.*, 39.

¹¹ HOR., *Sat.*, I, 8, 10.

¹² J.-M. ENGEL, *Tacite et l'étude du comportement collectif*, Lille, thèse dactyl., 1972, p. 291-325.

¹³ La notion d'« antimonde » a été forgée au début des années 1980 par le géographe R. Brunet qui la définit « à la fois comme le négatif du monde et comme son double indispensable » (R. BRUNET, R. FERRAS et H. THÉRY (dir.), *Les Mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Montpellier-Paris, Reclus-La Documentation française, 1992, p. 35). Elle s'intéresse aux phénomènes sociaux plus ou moins troubles, parallèles ou ignorés mais qui n'en restent pas moins indispensables au fonctionnement de nos sociétés (voir R. BRUNET, « Géographie du Goulag. L'espace aliéné », *L'Espace géographique*, 10, 1981, p. 215-232; *Id.*, *Atlas mondial des zones franches et des paradis fiscaux*, Montpellier-Paris, Reclus-Fayard, 1986; *Id.*, *Champs, contrechamps. Raisons de géographe*, Paris, Belin, 1997). Riche de potentiel théorique, épistémologique et méthodologique, cette notion n'a toutefois pas connu le succès escompté (ainsi, il n'y a pas d'entrée « Antimonde » dans le récent *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* paru chez Belin en 2003 sous la direction de J. LÉVY et M. LUSSAULT, où la notion n'apparaît du reste qu'à une seule reprise (p. 435) dans tout l'ouvrage; de même, elle n'est pas utilisée dans d'autres dictionnaires de sciences sociales que nous avons pu consulter comme A. AKOUN, P. ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Éd. du Seuil, 1999 ou P. BONTE, M. IZARD (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 2004) et ce n'est

nombreuse qu'informe, toujours traitée collectivement, comme un bloc monolithique assisté au plan économique et social, dangereux au plan politique. En cela, la plèbe s'opposait aux élites sénatoriales garantes de la *libertas* et surtout dépositaires de l'Histoire de Rome, dont elles firent très largement l'écriture. C'est sans doute la raison pour laquelle cette conception fut aussi celle de nombreux historiens contemporains qui, jusqu'à une date relativement récente, acceptèrent sans réserve les jugements de ces auteurs antiques dont l'approche était avant tout morale, à l'évidence profondément aristocratique, et qui ne mentionnaient le rôle des masses que lorsque leurs comportements s'inscrivaient dans une crise politique plus générale à même d'attirer l'attention de leurs lecteurs dont les centres d'intérêt ne tournaient qu'autour des grands événements qui avaient fait de Rome la capitale qu'ils connaissaient¹⁴. Z. Yavetz, le premier, montra les limites de ce portrait caricatural des foules et, depuis ses travaux fondateurs, les historiens ont majoritairement reconsidéré l'analyse qui pouvait être faite de l'*Vrbs*¹⁵. Ils ne croient plus à une masse de *lazzaroni* sans caractère ni principes, à une «ville de fainéants¹⁶». Par la suite, l'approche culturelle, inspirée notamment par les travaux de P. Veyne et E. Flaig¹⁷, devait permettre d'approfondir l'analyse et d'enrichir la problématique en portant cette fois-ci l'étude sur le terrain des pratiques et des représentations collectives¹⁸. Aujourd'hui, à l'heure des identités, la question est moins un problème d'objet que de regard¹⁹ : il ne

que très récemment qu'elle a été à nouveau convoquée par les géographes (voir M. MARTY, «Le côté obscur de l'espace. Pour une application du concept d'antimonde à la forêt privée», *L'Espace géographique*, 29, 2000, p. 137-149 et surtout M. HOUSSAY-HOLZSCHUCH (dir.), *Antimondes. Espaces en marge, espaces invisibles*, dans *Géographie et cultures*, 57, 2006). Dans notre perspective, elle présente un intérêt heuristique non négligeable en ce qu'elle attire – en la théorisant – la réflexion sur la place tout à fait marginale que les sources littéraires conféraient à la plèbe dans la société romaine au point d'en faire le monde de l'anormal (ou de l'anomal), de l'exceptionnel et de la marge. En miroir, l'aristocratie, dont les auteurs anciens étaient largement issus, était celui du normal, du majoritaire et du centre. Cette forme d'exclusion par le verbe a fait l'objet d'un ouvrage récent : voir D. et Y. ROMAN, *Aux miroirs de la Ville. Images et discours identitaires romains (III^e s. avant J.-C. – III^e s. après J.-C.)*, Bruxelles, Latomus, 2007.

¹⁴ Ce problème méthodologique majeur a été souligné par C. VIRLOUVET, *Famines et émeutes à Rome des origines de la République à la mort de Néron*, Rome, École française de Rome, 1985 (CEFR, 87), p. 6.

¹⁵ Z. YAVETZ, *La Plèbe et le prince : foule et vie politique sous le Haut-Empire romain*, trad. française, Paris, La Découverte, 1984 (1^{re} éd., 1969) et P. VEYNE, 2005, p. 153.

¹⁶ J. LE GALL, «Rome : ville de fainéants?», *REL*, 49, 1971, p. 266-277.

¹⁷ P. VEYNE, *Le Pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1976; E. FLAIG, *Den Kaiser herausfordern. Die Usurpation im Römischen Reich*, Frankfurt/New York, Akademie Verlag, 1992.

¹⁸ De fait, le champ dans lequel nous nous plaçons (l'histoire culturelle) n'a pas véritablement de frontière et contraint à confronter des bibliographies très dispersées. C'est aussi la raison pour laquelle nous demeurons présentement volontairement succinct sur les questions de nature historiographique dans la mesure où il nous a paru plus logique de mener toutes les discussions de cet ordre de manière plus approfondie dans les introductions de chaque chapitre.

¹⁹ P. ORY, *L'Histoire culturelle*, Paris, PUF, 2007 (1^{re} éd., 2004).

s'agit plus de s'intéresser au seul fonctionnement institutionnel d'une cité, mais bien plutôt à la façon dont les citoyens vivaient leur appartenance à cette cité, aux idéologies des différents groupes sociaux qui la structuraient et aux consciences communautaires qui la traversaient.

C'est le point de départ de cette étude dans laquelle nous avons tenté de retrouver l'imaginaire social des plébéiens²⁰, c'est-à-dire le lien unissant entre elles des représentations, des pratiques et des valeurs, pour leur donner sens. Pour ce faire, il nous a fallu reformuler l'histoire de cette plèbe dans un cadre nouveau en recourant aux catégories de la sociologie et de l'anthropologie et, en premier lieu, au terme de culture. Nous sommes ainsi parti du postulat bien mis en évidence par un grand nombre de sociologues, selon lequel le groupe social dominant n'est jamais en mesure d'imposer purement et simplement son ordre (culturel) au plus faible, et qu'en dépit d'une asymétrie structurelle propre à toutes les relations sociales, une culture dominée n'est pas nécessairement une culture aliénée et totalement dépendante²¹.

Malgré certaines ambiguïtés persistantes, la notion de « culture » ainsi entendue est aujourd'hui largement admise : au terme d'une très longue construction intellectuelle et scientifique initiée par les travaux de E. B. Tylor et Fr. Boas²², elle désigne désormais « la cohérence symbolique

²⁰ Cette notion d'« imaginaire social », théorisée par la sociologie de l'immédiat après Seconde Guerre mondiale, désigne l'« ensemble des formes et des contenus imaginés s'inscrivant dans des expressions et des pratiques sociales » (voir P. ANSART, *loc. cit.*, dans A. AKOUN, P. ANSART (dir.), 1999, p. 270). Posant le problème du lien entre représentations et pratiques sociales, elle permet d'analyser comment un imaginaire dans lequel se confondent des représentations de toutes natures (du futur, de la religion, des rapports sociaux...) peut participer à la formation d'une identité collective qui trouve ensuite son expression dans un certain nombre de pratiques sociales qui en sont le reflet et la traduction.

²¹ Voir, entre autres, J. C. SCOTT, *La Domination et les arts de la résistance*, trad. française, Paris, Éd. Amsterdam, 2008 (1^{re} éd., 1985) ou Cl. GRIGNON et J.-Cl. PASSERON, *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Éd. du Seuil, 1989. Ce fut plus largement le sens des travaux relevant des *Cultural Studies*. À la croisée de la sociologie, de l'anthropologie, de l'ethnographie et de l'histoire, ce courant de recherches né dans les années 1960 sous l'impulsion de R. Hoggart, fondateur du *Centre for Contemporary Cultural Studies*, a grandement contribué à la construction de l'acception contemporaine du terme « culture », en particulier ses premières recherches qui se sont intéressées aux « cultures populaires » et ont montré tout l'intérêt qu'il y avait à analyser dans les « cultures de masse » (qui commençaient alors à apparaître), les conditions de réceptivité des classes populaires au message médiatique. Celles-ci n'assimilent pas passivement les messages qui leur sont adressés mais se les approprient et les réinterprètent selon leurs propres logiques culturelles. Voir, entre autres, R. HOGGART, *La Culture du pauvre, étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, trad. française, Paris, Les Éditions de Minuit, 1986 (1^{re} éd., 1957) et St. HALL, « Codage/Décodage », dans O. BEAUD, P. FLICHY, D. PASQUIER et L. QUERE (dir.), *Sociologie de la communication*, Paris, Réseaux CENT, 1997 (1^{re} éd. de l'art., 1973), p. 61-71.

²² E. B. TYLOR, *La Civilisation primitive*, trad. française, Paris, Reinwald, 1876-1878 (1^{re} éd., 1871); Fr. BOAS, *Race, Language and Culture*, New York, Macmillan, 1940. Pour une mise en perspective historiographique du concept de culture, voir D. CUCHE, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1996, p. 7-29. Pour une

de l'ensemble des pratiques (sociales, économiques, politiques, religieuses, etc.) d'une collectivité particulière ou d'un groupe d'individus²³. Dans cette perspective, nous pouvons distinguer différentes cultures et, au-delà, diverses *subcultures*, car une culture n'existe pas seulement au niveau des sociétés globales, mais aussi entre groupes sociaux appartenant à une même société complexe. Ce fut, nous le pensons, le cas de Rome, dont la plèbe ne partagea pas – toujours – les valeurs des élites. Bien que socialement dominée, elle n'en fut pas pour autant totalement dépourvue d'autonomie et de capacité de résistance. Si celles-ci ne suffisaient pas à parler de «culture» – seules des auto-représentations fonctionnant selon une certaine cohérence répondent à l'acception sociologique de ce concept –, le jeu de la distinction produit toutefois des différences culturelles et pousse, en tant que tel, chaque collectivité, groupe, communauté, strate sociale... à défendre sa spécificité et à convaincre que son modèle culturel est original et lui appartient en propre²⁴. L'attention doit alors se porter sur le sens que ces acteurs créent dans les relations quotidiennes, extraordinaires ou rituelles qui structurent l'ordre social²⁵. C'est ce que nous nous sommes attaché à faire, en essayant de mettre en lumière «l'héritage social²⁶» de la plèbe, c'est-à-dire ses croyances, ses savoirs, ses comportements, ses coutumes, ses habitudes et ses valeurs fondamentales, sans pour autant écraser son hétérogénéité, mais au contraire en discernant ce qui relevait d'une culture commune ou d'une pluralité de cultures, comme cette sous-couche identifiée par P. Veyne²⁷, et qui se disait *media* ou était perçue comme telle par un chevalier comme Plinius l'Ancien.

Il s'agit donc de réfléchir au caractère opératoire de cette notion de culture appliquée aux masses populaires de Rome à la fin de la République et au début de l'Empire²⁸. Or, évoquer la culture des groupes

analyse détaillée des modalités d'application du concept en histoire ancienne, voir M. BLANDINET, Cl. CHILLET et C. COURRIER, «Figures de l'identité et modèles culturels. Quelques rappels et quelques remarques», dans M. BLANDINET, Cl. CHILLET et C. COURRIER (dir.), *Figures de l'identité. Naissance et destin des modèles communautaires dans la Rome antique*, Lyon, ENS Éd., 2010, p. 5-17.

²³ D. CUCHE, 1996, p. 5.

²⁴ D. CUCHE, 1996, p. 68. Plus largement, voir P. BOURDIEU, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979.

²⁵ M. AGIER, *Esquisses d'une anthropologie de la ville. Lieux, situations, mouvements*, Louvain, Academia Bruylant, 2010, p. 55-64 et 99-104.

²⁶ Cette expression est celle de H. INGLEBERT (dir.), *Histoire de la civilisation romaine*, Paris, PUF, 2005, p. 5, qu'il définit ainsi : «Pour les ethnologues ou les sociologues, la "culture" est l'héritage social, tout ce qu'une société transmet, y compris en dehors d'un système d'éducation.»

²⁷ P. VEYNE, «La "plèbe moyenne" sous le Haut-Empire romain», *Annales (HSS)*, 55, 2000, p. 1169-1199 [réédité dans «Existait-il une classe moyenne en ces temps lointains?», dans *Id.*, *L'Empire gréco-romain*, Paris, Éd. du Seuil, 2005, p. 117-161].

²⁸ C'est précisément ce que n'a pas fait un ouvrage récent qui a tenté d'appliquer tel quel ce concept contemporain au peuple dans l'Antiquité (*sic*) sans réfléchir aux modalités d'application : J. TONER, *Popular Culture in Ancient Rome*, Cambridge-Malden, Polity Press, 2009. Dans la mesure où nous en avons proposé une longue recension pour *Antiquité Tardive* (C. COURRIER, «"Une" culture populaire dans l'Antiquité romaine? Quelques

dominés – quelle que soit la période historique envisagée – c'est inévitablement faire écho au débat sur la notion de « culture populaire ». De ce point de vue, nous avons été en partie tributaire des méthodes élaborées par les historiens de l'époque moderne qui ont jeté les bases de l'étude d'une « culture populaire » (pour reprendre l'expression du travail pionnier de M. Bakhtine²⁹) constituée de valeurs, de gestes, de croyances spécifiques, différents de ceux des dominants, qu'ils aient été gens d'Église ou hommes de plume. Ainsi, pour la France d'Ancien Régime³⁰, la culture du peuple a été doublement repérée : elle pouvait se lire dans un ensemble de textes – ceux des livrets bon marché, vendus par colportage et connus sous le terme générique de Bibliothèque bleue³¹ – et dans un ensemble de croyances³² et de gestes³³ considérés comme constitutifs d'une « religion populaire »³⁴. Dans les deux cas, le populaire était défini *a contrario*, c'est-à-dire par sa différence avec ce qu'il n'était pas : la littérature savante ou le catholicisme normatif de l'institution ecclésiastique. Pour l'un comme pour l'autre, l'historien se donnait pour tâche de dénombrer et de décrire les différents motifs qui composaient la culture désignée comme populaire. Cependant, l'assignation sociale des formes culturelles considérées – la littérature de colportage ou la religion populaire – n'était pas sans poser quelques problèmes d'ordre méthodologique. Par exemple, la religion « populaire » était-elle celle des paysans, de l'ensemble des dominés, ou encore des laïcs par opposition aux clercs ? Même si ce débat est aujourd'hui dépassé, en ce sens que l'on ne parle plus de « culture populaire », les études ayant, dès le milieu des années 1970, bien davantage porté sur les intermédiaires culturels et les processus de transformation et d'hybridation³⁵, ce sont là des problèmes que nous

remarque à propos de l'ouvrage de J. Toner, *Popular Culture in Ancient Rome*, Cambridge-Malden, Polity Press, 2009», *AnTard*, 19, 2011, p. 333-338), nous ne discuterons pas davantage les développements et conclusions, au demeurant fort décevants, de cet ouvrage.

²⁹ M. BAKHTINE, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. française, Paris, Gallimard, 1982 (1^{re} éd., 1965). Voir également R. CHARTIER, « Culture populaire », dans A. BURGUIÈRE, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 174-179, auquel nous empruntons les lignes qui suivent.

³⁰ V. MILLIOT, *Cultures, sensibilités et société dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Nathan, 1996.

³¹ R. MANDROU, *De la Culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles. La bibliothèque bleue de Troyes*, Paris, Imago, 1998 (1^{re} éd., 1964); H.-J. MARTIN, « Culture écrite et culture orale, culture savante et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, juillet-décembre 1975, p. 225-282.

³² J.-Cl. SCHMITT, « Religion populaire et culture folklorique », *Annales ESC*, 31, 1976, p. 941-953.

³³ N. ZEMON-DAVIS, *Les Cultures du peuple : rituels, savoirs et résistances au 16^e siècle*, trad. française, Paris, Aubier/Montaigne, 1979 (1^{re} éd., 1975).

³⁴ J.-Cl. SCHMITT, *La Religion populaire*, Paris, CNRS Éd., 1979.

³⁵ Pensons notamment aux travaux de C. GINZBURG, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier au XVI^e siècle*, trad. française, Paris, Flammarion, 1980 (1^{re} éd., 1976), sur le meunier Menocchio, à ceux de D. ROCHE sur le peuple de Paris et le renouvellement de la question par l'analyse de la culture matérielle (D. ROCHE, *Le Peuple de Paris*, Paris, Aubier, 1981) ou encore à ceux de R. CHARTIER, « Stratégies éditoriales et lectures popu-

avons rencontrés. Ainsi, pour reprendre une formule de J. Cl. Richard, «Auguste ne prenait pas aux *ludi* un plaisir moins important que le Volteius Mena d'Horace et, comme la plèbe, les grands se pressaient à la représentation de comédies et autres spectacles comiques³⁶». L'un des problèmes auxquels nous nous sommes heurté fut donc de délimiter précisément les sous-secteurs culturels opposant, d'une part ces élites aux «masses» plébéiennes, et d'autre part ces «masses plébéiennes» entre elles, les sources littéraires n'effectuant que très rarement des distinctions précises. Tel était, comme nous le verrons, l'enjeu des recherches que nous avons pu mener sur la *plebs media*. Toutefois, il ne faudrait pas identifier à l'extrême deux entreprises qui restent au demeurant fort différentes, tout d'abord parce que le problème d'une culture plébéienne ne se pose bien évidemment pas de la même manière dans la Rome républicaine et impériale que dans la France du XVII^e siècle, ensuite et surtout parce que, dans le contexte de la fin de la République et du début de l'Empire, le mot «plèbe» et ses adjectifs «dérivés» (*urbana, Romana, frumentaria*) n'étaient pas synonymes de peuple ou de *populus*.

À cette époque, la plèbe urbaine désignait en effet ce qui restait de la population de l'*Vrbs* lorsque l'on ôtait, d'une part les esclaves et les étrangers, d'autre part les membres des ordres sénatorial et équestre³⁷. Cette

laire, 1530-1660», *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, t. I, 1982, p. 598-602, sur les lectures dites «populaires» et sur l'impossibilité de les considérer comme telles. Il nous faut également renvoyer à M. DE CERTEAU, *La Culture au pluriel*, Paris, Christian Bourgeois Éd., 1980 (1^{re} éd., 1974) et *Id.*, *L'Invention du quotidien. Arts de faire*, Paris, UGE, 1980. Plus récemment, voir les travaux de M. ESPAGNE sur l'Allemagne : *L'Histoire de l'art comme transfert culturel : l'itinéraire d'Anton Springer*, Paris, Belin, 2009. Sur l'opinion et les processus de diffusion de l'information, voir St. HAFEMAYER, *L'Information dans la France du XVII^e siècle : la gazette de Renaudot de 1647 à 1663*, Paris-Genève, H. Champion-Éd. Slatkine, 2002. Enfin, sur les problématiques de réception de l'écrit, il convient de mentionner les recherches menées par J.-P. BARDET et Fr.-J. RUGGIÙ (dir.), *Au plus près du secret des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, PUPS, 2005 et A. BÉROUJON, *Les Écrits à Lyon au XVII^e siècle : espaces, échanges, identités*, Grenoble, PUG, 2009. Voir enfin la récente mise au point de D. KALIFA, «Culture savante/Culture populaire», dans Chr. DELACROIX, Fr. DOSSE et P. GARCIA (dir.), *Historiographies : Concepts et débats. II*, Paris, Gallimard, 2010, p. 995-999.

³⁶ HOR., *Ep.*, I, 7, 59. J.-Cl. RICHARD, compte rendu de N. HORSFALL, *La Cultura della plebs romana*, Barcelone, PPU, 1996, paru dans *REL*, 75, 1997, p. 348-349.

³⁷ Que, d'un point de vue strictement juridique, les plébéiens n'aient désigné que des citoyens romains est hors de doute et ne mérite pas de longs développements. Datées de la fin de la République et de l'Empire, les trois définitions du mot *plebs* qui nous sont parvenues insèrent explicitement le terme au sein du *populus* (SALL., *Caes.*, II, 5, 1; GELL., X, 20, 5; GAIUS, *Inst.*, I, 3). Certes, l'opposition lexicale mise en œuvre par ces trois textes (*plebs*-patriciat) était tout à fait marginale à l'époque qui les concernait. Pour autant, la définition alors en vigueur (en opposition aux deux ordres supérieurs de la société romaine; voir *infra*), ne fait pas sortir la plèbe de la sphère du *populus*. Nous pouvons également rappeler, après Cl. NICOLET, «Plèbe et tribus : les statues de Lucius Antonius et le testament d'Auguste», *MEFRA*, 97, 1985, p. 799-839 [= Cl. NICOLET, 1985b] qu'à la fin de la République et sous l'Empire, la plèbe était toujours inscrite dans les tribus (selon des modalités que nous aurons l'occasion d'évoquer *infra*) et après C. VIRLOUVET, *Tessera frumentaria. Les procédures de la distribution du blé public à Rome à la fin de la République et*

situation, dans la mesure où il existait beaucoup plus de trois ordres³⁸, ne doit cependant pas nous amener à croire à l'existence d'une société uniquement structurée d'une manière tripartite. En effet, il ne semble pas qu'un *ordo plebeius* officiellement enregistré par la *res publica* ait existé. Comme l'explique J. Hellegouarc'h, «aucun texte (...) n'atteste de façon positive l'existence d'un *ordo plebeius*³⁹». Seuls quelques passages semblent considérer la plèbe comme tel, mais ils sont rares ou tardifs⁴⁰. Pourtant, il est vraisemblable qu'une partie de la plèbe au moins était concernée quand Cicéron parlait de *concordia ordinum*, d'*omnes ordines*⁴¹, de *ceteri ordines*⁴², de *cuncti ordines*⁴³ ou Tite-Live de *discordia ordinum*⁴⁴. Quelle acception faut-il donc accorder aux expressions de ces auteurs qui semblent «impliquer une généralisation du terme et une application possible à la plèbe⁴⁵»?

Depuis les travaux de Cl. Nicolet et B. Cohen⁴⁶, la définition d'un *ordo* est relativement claire : il s'agit à la fois d'une catégorie juridique et d'une «dignité avec aptitude à la puissance publique⁴⁷», c'est-à-dire d'«un groupe stable, défini par l'État, de citoyens dont la spécificité collective atteint le niveau d'un statut civique distinct dans la société romaine⁴⁸». C'est donc l'intervention de l'État, et elle seule qui, par l'intermédiaire des censeurs, faisait par exemple d'un homme riche un *eques Romanus*. De ce point de vue, qui est strictement juridique, il ne semble pas y avoir eu d'*ordo plebeius*. C'est la raison pour laquelle D. et Y. Roman ont proposé de concevoir l'usage du terme *ordo* d'une manière moins stricte, non exclusivement juridique, et de revenir au sens étymologique du terme qui désignait d'abord une «rangée», un «rang», et au-delà, «tout groupe distingué des autres⁴⁹». Dans l'esprit des sénateurs et des chevaliers, la

au début de l'Empire, Rome, École française de Rome, 1995 (BEFAR, 286) [= C. VIRLOUVET, 1995b], que c'était en son sein qu'étaient désignés les bénéficiaires des distributions frumentaires. L'hypothèse autrefois formulée par D. VAN BERCHEM, *Les Distributions de blé et d'argent à la plèbe romaine sous l'Empire*, Genève, Georg & cie s.a., 1939, selon laquelle l'expression *plebs sordida* aurait désigné des Latins, des pérégrins et des esclaves, a été définitivement invalidée par Z. YAVETZ, 1984, p. 189-209 (voir *infra* p. 899-903).

³⁸ B. COHEN, «La notion d'*ordo* dans la Rome antique», *BAGB*, 1975, p. 259-282.

³⁹ J. HELLEGOUARC'H, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres, 1972 (1^{re} éd., 1963), p. 506.

⁴⁰ SALL., *J.*, XXXI, 7; PLIN., *NH.*, XXXIII, 29; FEST., 422, 20 L. L'expression *Ordo plebeiorum* apparaît seulement à une époque très tardive dans le *Codex Theodosianus*, IX, 45, 5.

⁴¹ Cic., *Cat.*, IV, 19; *Rab. Perd.*, 20; *Dom.*, 90; 132; 142; *Sest.*, 107; 109; 122; *Pis.*, 3; *Phil.*, II, 19; *Att.*, IV, 1, 4.

⁴² Cic., *Rab. Perd.*, 27; *Cluent.*, 151; *Pis.*, 45; *Fam.*, I, 9, 16.

⁴³ Cic., *Mil.*, 5.

⁴⁴ Liv., II, 61, 1; IV, 48, 14.

⁴⁵ J. HELLEGOUARC'H, 1972, p. 506.

⁴⁶ B. COHEN, 1975 et Cl. NICOLET, «Les ordres romains : définition, recrutement et fonctionnement», dans Cl. NICOLET (dir.), *Des Ordres à Rome*, Paris, PUPS, 1984, p. 7-21.

⁴⁷ Cl. NICOLET, 1984, p. 20.

⁴⁸ B. COHEN, 1975, p. 282.

⁴⁹ D. et Y. ROMAN, *Sociétés et structures sociales de la péninsule italienne (218-31 av. J.-C.)*, Paris, SEDES, 1994, p. 80-81.

plèbe pouvait alors être un *ordo*, mais bien au sens de partie du *populus* n'appartenant pas aux deux premiers ordres (cette fois au sens juridique) de la société romaine. C'est ce que tendrait à nous montrer le fameux vers d'Horace : «Tu as des mœurs, de l'intelligence, de l'éloquence, de la probité; mais il te manque six ou sept mille sesterces sur les quatre cent mille : tu seras plèbe⁵⁰».

De fait, si le citoyen romain, enregistré individuellement lors de la cérémonie du *census*, constituait bien l'unité de base de la *plebs urbana*, l'utilisation par les Anciens d'expressions semblant accréditer l'existence d'un *ordo plebeius* répondait plutôt à un usage de type métaphorique, dont le but était, selon J. Hellegouarc'h, de flatter les plébéiens, mais aussi peut-être, au-delà de la connotation démagogique, d'aspirer à un idéal de *concordia* auquel prétendait toute cité antique⁵¹. À regarder le contexte de ces occurrences, on constate en effet qu'il s'agit presque exclusivement de discours au peuple à l'image de cet exemple extrait du *Pro C. Rabirio* :

«Que dirons-nous de ces personnages si honorables, et de ces excellents citoyens, les chevaliers romains qui se joignirent alors au Sénat pour la sauvegarde de la *res publica*? Que dirons-nous des tribuns du Trésor et des hommes de tous les ordres qui prirent alors les armes pour la liberté de tous? Mais à quoi bon parler de tous ceux qui obéirent à l'autorité des consuls⁵²?»

Nous savons grâce aux études de B. Cohen que les tribuns du trésor formaient un *ordo*, au sens juridique du terme, parmi les 27 ou 28 *ordines* qu'il a pu recenser⁵³. De fait, Cicéron, de proche en proche, agglutine aux deux ordres supérieurs de la société romaine la plèbe, dont une partie était effectivement structurée en *ordines*, à laquelle il adjoint ensuite de manière rhétorique des citoyens de «tous les ordres» puis l'ensemble de ceux qui avaient obéi à l'autorité des consuls. Or, en mettant ainsi sur le même plan, dans une énumération à cinq éléments, trois *ordines* juridiquement constitués, le reste des plébéiens ayant appartenu à un *ordo* puis tous ceux ayant obéi aux consuls (parmi lesquels il devait nécessairement y avoir des citoyens qui n'étaient pas officiellement enregistrés sur les listes d'un *ordo*)⁵⁴, il applique, aussi subrepticement soit-il, la qualification d'*ordo* à la plèbe en construisant sa phrase d'une manière telle,

⁵⁰ HOR., *Ep.*, I, 1, 57 : *Est animus tibi, sunt mores, est lingua fidesque, / sed quadringentis sex septem milia desunt : / plebs eris.*

⁵¹ J. HELLEGOUARC'H, 1972, p. 506.

⁵² CIC., *Rab. Perd.*, 27 : *Quid de illis honestissimis uiris atque optimis ciuibus, equitibus Romanis, dicemus qui tum una cum senatu salutem rei publicae defenderunt? quid de tribunis aeriariis ceterorumque ordinum omnium hominibus qui tum arma pro communi libertate ceperunt? Sed quid ego de eis omnibus qui consulari imperio paruerunt loquor?* (trad. CUF révisée).

⁵³ B. COHEN, 1975, p. 269-270 et *Id.*, «Some neglected *ordines* : the apparitorial status-groups», dans Cl. NICOLET, 1984, p. 23-60.

⁵⁴ Sur cette rhétorique typiquement cicéronienne, voir P. M. MARTIN, «*Ordo plebeius* : approche d'un mythe politique», *Interférences*, 2006, publication en ligne, <http://ars-scribendi.ens-lsh.fr/article.php?id-article=18>, auquel nous nous permettons de reprendre là un raisonnement construit pour un autre passage de Cicéron (*Cat.*, IV, 15-19).

qu'elle laisse entendre que tous les plébéiens appartenaient d'une façon ou d'une autre à un ordre. Ainsi, il montrait à la foule qu'elle aussi, à son échelle, participait de cet idéal de *concordia* tout en s'attirant les bonnes grâces de celle-ci en lui octroyant une appellation officielle et une dignité qui étaient entre autres celles des sénateurs et des chevaliers. La plèbe, en tant qu'*ordo*, apparaît donc comme une «réalité politique⁵⁵» mais non juridique «qui se traduisait aux niveaux sémantique et lexicologique par l'assimilation de [celle-ci] à un *ordo*⁵⁶». D'une manière plus vague, moins organisée, elle regroupait tous les citoyens qui ne faisaient pas partie des deux premiers *ordines*⁵⁷.

En revanche, il n'est pas très aisé de définir chronologiquement les périodes et les causes de cette évolution sémantique du mot *plebs*. Si, comme l'a bien établi J. Cels Saint-Hilaire, le passage de l'opposition *plebs-patricii* à une opposition *plebs-nobilitas* peut être daté du milieu du IV^e siècle av. J.-C. après que les plébiscites de Licinius et Sextius eurent établi qu'un des deux consuls serait désormais choisi parmi les plébéiens⁵⁸, les faits sont moins clairs sur la façon dont s'effectua le passage à une tripartition *plebs, ordo equester, senatus*. Il est possible que la Deuxième Guerre Punique ait joué un rôle. L'afflux à Rome de paysans-soldats ruinés en provenance des régions d'Italie, où se concentraient les grandes propriétés, contribua peut-être à la formation, dans nos sources, d'une image paupérisée de la plèbe (entendons : qui ne possédait pas les ressources financières des deux premiers *ordines*)⁵⁹. Avec toutes les réserves qui peuvent être émises sur l'usage de ces termes chez Tite-Live, il pourrait ne pas être complètement fortuit que la première tripartition *senatus, ordo equester, plebs* apparaisse pour la première fois au livre XXVI, c'est-à-dire en 210 av. J.-C. dans le discours de Laevinus⁶⁰. De ce point de

⁵⁵ B. COHEN, 1975, p. 267.

⁵⁶ P. M. MARTIN, 2006.

⁵⁷ D. et Y. ROMAN, 1994, p. 81.

⁵⁸ J. CELS SAINT-HILAIRE, *La République romaine (133-44 av. J.-C.)*, Paris, Armand Colin, 2005 [= J. CELS SAINT-HILAIRE, 2005a], p. 27-33.

⁵⁹ Une image qui pourrait toutefois être largement construite par nos sources, dans la mesure où nombre d'études récentes invitent aujourd'hui à relativiser l'ampleur (ou plutôt à nuancer la nature) de la crise agraire qui aurait frappé l'Italie aux deux derniers siècles avant notre ère. Nous y revenons en détail dans la conclusion du chapitre I. De même, voir l'utilisation polémique qui est faite du terme *plebs* dans les années 230-220 av. J.-C., *infra* p. 549-560.

⁶⁰ Liv., XXVI, 36, 4-8 (trad. CUF révisée) : «Voulons-nous donc que le peuple romain possède et équipe une flotte, que les particuliers fournissent des rameurs sans protester? Donnons-nous d'abord cet ordre à nous-mêmes! L'or, l'argent, la monnaie de <bronze>, apportons tout, nous, les sénateurs, demain, au trésor public, de façon que chacun ne garde qu'un anneau pour lui-même (...). Tout ce qui nous restera d'or, d'argent, de bronze monnayé, apportons-le immédiatement aux *triumviri mensarii*, pour que cette contribution volontaire et cette façon de rivaliser pour aider l'État provoquent l'émulation, d'abord de l'ordre équestre, ensuite de la plèbe elle aussi.» *Itaque classes habere atque ornare uolumus populum Romanum, priuatos sine recusatione remiges dare? nobismet ipsis primum imperemus. Aurum, argentum, <aes> signatum omne senatores crastino die in publicum conferamus, ita annulos sibi quisque (...) relinquunt (...); ceterum omne aurum, argentum, aes signatum ad triumuiros mensarios exemplo deferamus, nullo ante senatus consulto*

vue, J. Hellegouarc'h a raison de souligner que l'évolution sémantique du mot *plebs* n'a fait que confirmer l'étymologie indo-européenne du terme (**plēdhw*, dérivé de la racine **ple* : sens de foule, de masse)⁶¹. Cependant, s'il arrivait que l'on qualifiât tout bonnement de « plébéiens » ceux qui n'étaient pas riches, il faut garder à l'esprit que, juridiquement, les plébéiens désignèrent toujours des citoyens romains.

Parmi eux, tous les niveaux de fortune se rencontraient, du richissime Vestorius, prêteur à intérêt et propriétaire de teintureriers réputées⁶², au plus pauvre manouvrier des bas quartiers de Rome. Le critère d'appartenance était exclusivement civique, même si plusieurs statuts traversaient par ailleurs la plèbe : la naissance – libre⁶³ ou servile – était le premier d'entre eux⁶⁴. L'appartenance, pour certains plébéiens privilégiés, à la hiérarchie des *ordines* – comme, par exemple, les appariteurs de magistrats – en était un autre. De fait, la plèbe était structurée par de multiples hiérarchies aussi bien socio-économiques que juridiques, qui se superposaient de manière parallèle et non synchronique⁶⁵, conditionnant (et questionnant) ainsi l'existence, la définition et les modalités d'adhésion des individus à une éventuelle culture commune. Car, si la culture relève des représentations, elle n'est pas non plus pure subjectivité. Dans

facto, ut uoluntaria conlatio et certamen adiuuandae rei publicae excitet ad aemulandum animos primum equestris ordinis, dein reliqua plebis. Liv., XXVI, 36, 12 : « Ce geste unanime du sénat fut suivi par l'ordre équestre, celui de l'ordre équestre par la plèbe. » *Hunc consensum senatus equester ordo est secutus, equestris ordinis plebs.*

Nous avons préféré ne pas traduire l'expression latine *triumviri mensarii*, faute d'équivalent français adéquat. Sur cette charge, voir J. ANDREAU, *La Vie financière dans le monde romain : les métiers de manieurs d'argent : IV^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.*, Rome, École française de Rome, 1987 (BEFAR, 265), p. 234-237.

⁶¹ J. HELLEGOUARC'H., 1972, p. 510.

⁶² Sur Vestorius, voir J. ANDREAU, « À propos de la vie financière à Pouzzoles : Cluvius et Vestorius », dans M. CÉBEILLAC-GERVASONI (éd.), *Les « Bourgeoisies » municipales italiennes aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C.*, Paris-Naples, CNRS Éd.-Centre Jean Bérard, p. 9-20.

⁶³ Il faudrait encore distinguer à l'intérieur de cette catégorie les citoyens romains nés dans la citoyenneté et les libres nés en dehors de la citoyenneté romaine mais l'ayant acquise par la suite, ceux que J. Cels Saint Hilaire regroupe sous le terme de *libertini*. Voir J. CELS SAINT-HILAIRE, « Les *libertini*, des mots et des choses », *DHA*, 11, 1985, p. 331-379.

⁶⁴ Nous reviendrons à de très nombreuses reprises sur cette difficulté portant sur la composition de la plèbe à partir des inscriptions du *CIL*, VI : était-elle majoritairement d'origine affranchie ou ingénue ? Contentons-nous de noter, pour le moment, que la thèse de la stabilité démographique que nous défendons invite à relativiser quelque peu l'importance de cette barrière dans la mesure où tout fils d'affranchi citoyen romain né après l'affranchissement du père était lui-même ingénue citoyen romain. Or, le renouvellement démographique par immigration n'ayant probablement pas été aussi important que le prétendent des chercheurs comme W. Scheidel (voir chapitre 1), il n'est pas certain que le nombre d'affranchis ait été si élevé. Sans compter qu'ils étaient, sauf exception, exclus des distributions frumentaires (C. VIRLOUVET, *La Plèbe frumentaire dans les témoignages épigraphiques. Essai d'histoire sociale et administrative du peuple de Rome antique*, Rome, École française de Rome, 2009 (CEFR, 414), p. 53-54), alors même que la Ville de Rome put compter, au moins à l'époque impériale, 200 000 bénéficiaires stables et leurs familles.

⁶⁵ Pour reprendre une terminologie chère à Cl. NICOLET, 1985b.

la réalité, ce qui existe, ce sont des groupes sociaux qui se trouvent engagés « dans des rapports de domination et de subordination les uns par rapport aux autres⁶⁶ ». Or, tout groupe possède une culture qui correspond pour partie à sa définition sociale, c'est-à-dire à sa place à l'intérieur des cadres sociaux qui fondent la position des agents, orientent leurs représentations et leurs choix⁶⁷ et, ainsi, participent de la construction de leur identité⁶⁸.

La question était donc la suivante : malgré ses différences, son hétérogénéité, sa pluralité, « la » plèbe avait-elle conscience d'elle-même ? L'approche par le culturel vise à déplacer le débat sur le terrain des représentations et des identités afin de voir si, au-delà des hiérarchies juridiques, un sentiment commun conduisait (ou pas) certains plébéiens (et si oui, lesquels) à se retrouver autour de certaines valeurs collectives conçues comme représentatives, le tout formant un système qu'il faut interroger sous l'angle de sa cohérence. Existait-il, au même titre que pour les élites, une combinaison de comportements qui aurait permis à la plèbe de se concevoir comme un ensemble bien délimité, comme un monde à part entière, autrement dit une culture plébéienne ? Le cas échéant, cette culture s'opposait-elle à celle de l'aristocratie ou, à l'inverse, la plèbe avait-elle des modes de penser et d'agir caractéristiques tout en partageant la culture globale de la société romaine ?

Un premier élément de réponse passe sans doute par l'unité socio-spatiale que la Ville conféra à une plèbe qui conçut assez tôt (dès l'époque des Gracques en fait) son rôle comme celui d'un peuple de capitale d'empire, et que subsume bien l'appellation générique de *plebs urbana*. Pourtant, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, cette expression était relativement peu fréquente. Quand Tite-Live raconte les luttes fondatrices de la plèbe et du patriciat, il n'emploie jamais de qualificatif

⁶⁶ D. CUCHE, 1996, p. 69-70. C'est ce qu'affirmait déjà M. WEBER, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, trad. française, Paris, Plon, 1964 (1^{re} éd., 1905) et qu'ont repris pour partie Cl. GRIGNON et J.-Cl. PASSERON, 1989.

⁶⁷ C'est là tout l'apport des travaux de P. BOURDIEU, en particulier, *Le Sens pratique*, Paris, Éd. de Minuit, 1980, où il montre que le pouvoir d'identification dépend de la position sociale occupée par l'individu dans le système de relations qui lie les groupes entre eux. La culture (ou plutôt l'*habitus* chez Bourdieu) est un enjeu social. Aux différentes positions dans un espace social donné, correspondent des dispositions, des styles de vie, des principes générateurs de représentations qui sont « l'expression symbolique des différences inscrites objectivement dans les conditions d'existence » (D. CUCHE, 1996, p. 81-82). Ces théories ont été récemment nuancées par B. LAHIRE, notamment dans *La Culture des individus : dissonances culturelles et distinction de soi*, Paris, La Découverte, 2004. Nous en tiendrons compte, notamment dans la mise en évidence de l'hétérogénéité de la plèbe.

⁶⁸ « Culture » et « identité » sont deux notions extrêmement proches qui ne doivent toutefois pas être confondues purement et simplement. Elles peuvent être distinguées sur au moins deux points : le terme de culture a un sens plus collectif qui relève en outre davantage de processus de transmission et d'héritage ; celui d'« identité » est, lui, plus individuel et ne peut fonctionner sans conscience d'appartenance, comme le montrent les travaux actuels sur les processus d'identification. Voir ainsi I. ABOUT et V. DENIS, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010.

dichotomique (*urbana* ou *rustica*). La distinction n'apparaît qu'à propos de l'année 212 av. J.-C. pour relever l'afflux des réfugiés de la *plebs rustica* dans l'*Vrbs*⁶⁹, un exemple qui montre qu'*urbanus* désignait simplement le «citadin» par opposition au «rural»⁷⁰. C'est ensuite dans le contexte de la loi agraire de P. Servilius Rullus que la formule réapparaît : la *plebs urbana* est alors décrite comme une sentine regorgeant dans la Ville et dont il faut écouler le trop-plein⁷¹. Tels sont les mots attribués au tribun Rullus par Cicéron et qui recourent ceux que Salluste utilise pour décrire les soutiens de Catilina, parce qu'ont alors reflué à Rome «ceux qui partout se signalaient le plus par leur turpitude et leur effronterie, tous ceux qui avaient ignominieusement dissipé le bien de leurs pères, enfin tous ceux que le scandale ou le crime avait chassés de chez eux»⁷².

La *plebs urbana* désignait donc l'habitant d'une *urbs*, pas nécessairement d'ailleurs de la ville de Rome. Ce sens neutre et large est ainsi appliqué par Pline à Séleucie du Tigre⁷³ et par Tacite à Crémone⁷⁴. Cependant, cet emploi extensif ne signifiait pas l'absence de définition juridique, le syntagme posant la question de la limite des villes et, s'agissant de Rome, de l'*Vrbs* elle-même. De ce point de vue, *urbana* désignait une ville en général, et Rome en particulier, dans sa nature sacrée : la ville intra-pomérialie en somme, comme l'avait bien noté A. Magdelain⁷⁵. Sur ce point, il est bien connu que *Vrbs* et *Roma* ne coïncidaient pas dans les normes juridiques romaines. La première était incluse à l'intérieur «des murs»; la seconde englobait les *horti* liés à la Ville et les *continentia tecta*⁷⁶. Ce découpage s'appliquait-il à la distinction *plebs urbana-plebs Romana*?

⁶⁹ Liv., XXV, 1, 8.

⁷⁰ Cl. NICOLET, 1985b, p. 829.

⁷¹ Cic., *Agr.*, II, 70 : «Voilà donc pourquoi il a été dit en plein Sénat, par un tribun du peuple, que le peuple de Rome regorgeait dans la ville, et qu'il fallait en écouler le trop plein : car, il s'est servi de ce terme, comme s'il eût parlé d'une sentine à nettoyer, et non de la classe des citoyens la plus patriotique.» *Et nimirum illud est, quod ab hoc tribuno plebis dictum est in senatu, urbanam plebem nimium in re publica posse : exhaustiendam esse – hoc enim est usus, quasi de aliqua sentina ac non de optimorum civium genere loqueretur.*

⁷² SALL., *C.*, XXXVII, 4 : *Primum omnium, qui ubique probro atque petulantia maxime praestabant, item alii per dedecora patrimoniis amissis, postremo omnes quos flagitium aut facinus domo expulerat, ei Romam sicut in sentinam confluerant.*

⁷³ PLIN., *NH.*, VI, 122.

⁷⁴ TAC., *H.*, III, 32, 9. Sur ce texte et celui de Pline cité *supra*, voir Cl. NICOLET, 1985b, p. 829.

⁷⁵ A. MAGDELAIN, «L'inauguration de l'*Vrbs* et l'*imperium*», *MEFRA*, 89, 1977, p. 11-29.

⁷⁶ Voir, par exemple, la *Table d'Héraclée* qui distingue la zone d'administration d'*urbs Roma* (la ville intra-pomérialie proprement dite) des *continentia*, dans un rayon de mille pas, que Cl. Nicolet identifie à la juridiction de *Roma*. *CIL*, P, 593 (ligne 20) = *ILS*, 6085 = *FIRA*, I, 13 = *Roman Statutes*, ed. by M. H. CRAWFORD, Londres, Institute of Classical Studies, 1996, tome 1, n° 24, p. 355-391. Voir aussi *Dig.*, L, 16, 2 (PAUL), «*urbis*» *appellatio muris*, «*Romae*» *autem continentibus aedificiis finitur quod latius patet et Dig.*, L, 16, 87 (ALF.) : «*urbs*» *est Roma, quae muro cingeretur, «Roma» est etiam, qua continentia aedificia essent ; lex Quinctia de aquaeductibus*, l. 11 (*FIRA*, p. 153 = *FRONT.*, *Aq.*, CXXIX, année 9 av. J.-C.) : *in urbe Roma et qua aedificia urbi continentia sunt erunt*. Cl. NICOLET, 1985b, p. 829-830 et J.-P. GUILHEMBET, «Limites et entrées de la Rome antique : quelques rappels et quelques

D'un point de vue strictement juridique, l'hypothèse est très vraisemblable, comme pourrait en attester un passage bien connu des *Res Gestae*. Au paragraphe XV, lorsqu'il évoque les bénéficiaires du legs de César ou de diverses largesses pour la période 44-12 av. J.-C., Auguste utilise en effet l'expression *plebs Romana*. En revanche, lorsqu'il traite du congiaire de 5 av. J.-C., il lui substitue la formule *plebs urbana*. Comme l'a rappelé Cl. Nicolet à la suite de W. Ensslin⁷⁷, ce changement n'est pas anodin et doit vraisemblablement être mis en lien avec la réforme de l'espace de l'*Vrbs* et la création des XIV régions, dont les limites excédaient très largement la zone pomériale. Désormais, la notion d'*Vrbs* confondait dans certaines de ses XIV régions ce que recouvrait jusqu'alors l'*Vrbs* et ses *continentia tecta*, la juridiction de *Roma* étant, elle, repoussée au-delà de ces nouvelles limites jusqu'aux confins des *continentia*.

En toute rigueur, ce citoyen-citadin aurait dû être inscrit (et ce fut le cas pendant une partie de la période républicaine) dans l'une des quatre tribus elles-mêmes dites *urbanae*. Cependant, au fur et à mesure de l'extension de l'empire et de l'incorporation de nouveaux citoyens dans le corps civique, le sens de *tribus urbanae* changea quelque peu car, si l'ensemble du corps civique était toujours officiellement réparti dans les trente-cinq tribus, la distinction entre les quatre tribus urbaines, qui avaient originellement contenu les habitants de l'*Vrbs*, et les trente et une tribus rustiques n'était plus pertinente, dans la mesure où, depuis le III^e siècle av. J.-C. au moins⁷⁸, la Ville était peuplée de familles domiciliées souvent depuis plusieurs générations, mais appartenant à toutes les tribus. *Tribus urbanae* ne recouvrait donc plus l'ensemble des citoyens domiciliés à Rome. Et ce n'est pas un hasard si l'on voit apparaître à la fin de la République et au début de l'Empire des expressions nouvelles pour désigner la plèbe urbaine comme «la plèbe urbaine des trente-cinq tribus⁷⁹» ou «les trente-cinq tribus», qui, de manière surprenante mais claire, désignaient les seuls plébéiens citoyens Romains résidents de la Ville de Rome, mais pas nécessairement inscrits dans l'une des quatre tribus urbaines, en rupture totale avec l'usage longtemps en vigueur. Cl. Nicolet date l'apparition de ces nouvelles appellations soit du règne d'Auguste, soit de 43 av. J.-C., grâce à une inscription qui ornait la base d'une statue de Lucius Antonius⁸⁰.

remarques», dans Fr. MICHAUD-FRÉJAVILLE, N. DAUPHIN et J.-P. GUILHEMBET (dir.), *Entrer en ville*, Rennes, PUR, 2006 [= J.-P. GUILHEMBET, 2006b], p. 80.

⁷⁷ Cl. NICOLET 1985b, p. 831-832 reprenant W. ENSSLIN, «Zu den *RGDA*», *RhM*, 81, 1932, p. 335-365, part. p. 347-349. Voir aussi J. SCHEID, *Auguste*. *Res gestae divi Augusti* = *Hauts faits du divin Auguste*, texte établi et traduit par J. S., Paris, Les Belles Lettres, 2007, comm. *ad loc.*

⁷⁸ On considère généralement que c'est au III^e siècle av. J.-C. au moins que la tribu devient personnelle. Voir Cl. NICOLET, 1985b, p. 834.

⁷⁹ Cette expression apparaît dès 23 ap. J.-C. (et peut-être même dès 21, voir Cl. NICOLET, 1985b, p. 825) dans les honneurs funèbres rendus à Germanicus et Drusus : *CIL*, VI, 910 = *ILS*, 168; VI, 909 = *ILS*, 176.

⁸⁰ Cl. NICOLET, 1985b, p. 816-828 et *Id.*, *L'Inventaire du monde : géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Paris, Hachette, 1996 (1^{re} éd., 1988), p. 277.

Quoi qu'il en soit, ces différentes appellations montraient qu'il existait alors à Rome une plèbe urbaine consciente d'elle-même, dont la réalité était d'une certaine manière légalement reconnue comme telle depuis 46 av. J.-C. au moins et le recensement césarien effectué *uicatum et per dominos insularum*⁸¹. Cependant, s'il faut attendre la fin de la République pour constater la matérialisation administrative de cette conscience urbaine, nous pensons qu'elle fut la résultante d'un long processus de construction identitaire qui vit un noyau de population démographiquement stable s'ancrer progressivement dans la Ville et ce, dès la fin du II^e siècle av. J.-C. (Partie I : « Vivre dans la Ville : identité plébéienne et culture urbaine »). Comme nous le verrons, C. Gracchus joua un rôle-clé dans la naissance de cette conscience, en décidant, notamment⁸², l'instauration des distributions frumentaires qui, fait révélateur, intégrèrent probablement dès l'origine le critère distinctif du domicile. Or, comme l'ont montré les différents travaux de C. Virlouvet⁸³, les *frumentationes* ne constituèrent pas une aide sociale mais un bienfait civique qui joua un rôle majeur dans la construction de cette identité plébéienne unie autour d'un privilège qui fit de la plèbe, en tout cas de sa partie frumentaire (celle, finalement, dont nous allons beaucoup parler), le peuple-roi d'une capitale d'empire⁸⁴. Les *frumentationes* furent progressivement suivies d'un ensemble de mesures qui améliorèrent notablement la situation socio-économique de cette plèbe résidente, créant ainsi les conditions d'un ancrage extrêmement profond de celle-ci dans l'*Vrbs* au point que la culture plébéienne se définit d'abord et avant tout par son lien avec la Ville (chapitre 1). Cet attachement se traduisit alors de deux manières. Tout d'abord, par une valorisation des relations propres au groupe restreint et une extrême perméabilité des rapports familiaux aux sociabilités de voisinage, dont l'archéologie – par exemple – a conservé des traces tangibles, notamment en ce qui concerne la structure « communautaire » des *insulae*. Le chapitre 2 analyse précisément cette tendance à se consti-

⁸¹ SUET., *Caes.*, XLI, 5 et le commentaire qu'en donne E. LO CASCIO, « La population », *Pallas*, 55, 2001, p. 179-198.

⁸² « Notamment » car le rôle de C. Gracchus dans la prise de conscience d'elle-même par la plèbe ne s'est pas limité à l'instauration des distributions frumentaires.

⁸³ C. VIRLOUVET, 1985; *EAD.*; 1995b; *EAD.* 2009.

⁸⁴ Cette situation n'implique naturellement pas que *plebs frumentaria* ait été un équivalent pur et simple de *plebs urbana* ou *Romana*. D'ailleurs, hormis durant la période postérieure à la *lex Clodia* (et peut-être à l'époque troublée du second triumvirat et des premières années du principat), jamais ces expressions ne se recouvrirent totalement. Dans le cas contraire, l'introduction en 2 av. J.-C. d'un *numerus clausus* et d'un processus de *sortitio* n'aurait pas eu grand sens. C'est également ce que prouve une inscription (une dédicace en l'honneur de Titus) pourtant souvent citée comme preuve d'une assimilation : *CIL*, VI, 943 = *ILS*, 6045 : *imp(eratori) T(iti) Caesari | diui f(ilio) | Vespasiano Aug(usto) | plebs urbana | quae frumentum | publicum accipit | et tribus [XXXV]*. Or, comme le fait remarquer C. VIRLOUVET, 1995b, p. 233, pourquoi aurait-on précisé *quae frumentum publicum accipit* si plèbe urbaine et plèbe frumentaire avaient été strictement équivalentes ? Quant à l'indication *et tribus [XXXV]*, s'il ne s'agit pas d'une simple apposition, elle montre que deux types d'acteurs s'étaient cotisés pour offrir la dédicace : les tribus en tant que collectivités, les bénéficiaires des distributions frumentaires de manière individuelle.

tuer en communautés qui se matérialisa par une vie centrée sur le quartier, point focal d'une sociabilité populaire très intense et d'une pratique de l'espace urbain pour partie consacrée à l'échelle locale. Il se traduit par ailleurs par un attachement à l'activité professionnelle qui joua un rôle essentiel dans la construction d'une identité sociale plébéienne. Les épitaphes qui font mention d'une activité professionnelle et les monuments funéraires décrivant des scènes de métiers constituent sur ce sujet une source majeure car ils donnent à voir des modes de figuration, des valeurs, des normes sociales permettant d'approcher le fonctionnement du rapport de ces hommes et de ces femmes au travail (chapitre 3).

Cependant, la plèbe ne constituait pas un ensemble homogène. La mise au point de ces différents chapitres nous a au contraire incité à identifier tous les sous-groupes qui la structuraient en autant de systèmes d'appartenance à la fois verticaux et horizontaux. Dans cette perspective, la deuxième partie est consacrée au plus important d'entre eux : la *plebs media*, selon un réexamen critique de l'expression mise au jour par P. Veyne. Dans le chapitre 4, ce réexamen tentera de montrer que cette formule ne désignait pas une plèbe « moyenne » au sens contemporain du terme, mais au contraire une élite de celle-ci, dont l'émergence est perceptible dès la fin de la République. Consciente de former un groupe à part entière et cherchant par tous les moyens à se distinguer du reste de la plèbe et à se rapprocher des deux ordres supérieurs de la société romaine, cette partie de la plèbe adopta un comportement mimétique qui reprit à son propre compte les attitudes, les codes et les idées des sénateurs et des chevaliers selon des modalités analysées au chapitre 5. Sa position sociale très particulière, à la charnière des grands et de la plèbe, conféra à ce groupe une culture propre, incomplètement plébéienne, imparfaitement aristocratique qui en fit, en tant que tel, une clé de voûte de l'ensemble du système. De fait, « la » plèbe était en réalité traversée par de multiples strates qui constituaient autant de hiérarchies complexes, parallèles et non synchroniques. Surtout, chacune de ces strates avait conscience d'elle-même et conscience d'appartenir à des sections particulières de la société romaine. De ce point de vue, les différentes couches de la plèbe (au moins les parties *frumentaria* et, *a fortiori*, *media*) ne constituaient pas un *Lumpenproletariat*, l'oreille tendue à toutes les rumeurs de soulèvement, mais au contraire des éléments stables, voire conservateurs, de la société romaine, ayant exercé une activité et possédé ou loué quelques biens (habitation, *taberna*, meubles...) qui leur permettaient de se reconnaître dans la cité et dans ses institutions. La traduction politique de ces identités collectives forme l'objet d'études de la dernière partie de ce livre : « Culture et politique : les ressorts de l'action collective » qui aborde en effet le concept de culture en interrogeant son application à la plèbe dans une perspective cette fois-ci diachronique et en privilégiant l'approche par les comportements collectifs entendus comme toute action concertée d'un ou plusieurs groupes poursuivant des objectifs politiques communs⁸⁵.

⁸⁵ Cette définition minimale fait l'objet d'un traitement approfondi dans l'introduction du chapitre 6.

Un tel prisme relève autant du choix que de la nécessité : choix, parce que les oppositions symboliques et les revendications identitaires ressortent tout particulièrement dans le cadre des actions collectives ; nécessité, en raison de la nature même de nos sources dans lesquelles la foule ne vient à l'existence que par l'action collective spectaculaire ou exceptionnelle, mise en récit par des hommes issus des élites à l'usage de lecteurs appartenant aux mêmes sphères. Pour tenter de pallier ce problème, nous avons entrepris la constitution d'une base de données électronique. Utilisant comme support le logiciel Filemaker, elle rassemble les actions collectives de la plèbe survenues entre l'époque des Gracques et le principat de Domitien et décrit chacune de ces manifestations à partir de critères que nous avons préétablis. Ces derniers sont définis au début du chapitre 6 (lieux, formes d'expression, identité des acteurs, objectif poursuivi, succès de l'entreprise). Le principe est de laisser au chercheur une liberté totale quant au nombre d'actions collectives recensées et quant au nombre de dimensions sous lesquelles il analyse chacune d'elles. La base rassemble autour de chaque mouvement le savoir collectif accumulé par l'historiographie. Elle doit enfin permettre l'extraction et l'analyse d'ensembles de données librement construits par l'utilisateur et leur exportation⁸⁶. Nous espérons, grâce à elle, mieux cerner les modalités de construction et/ou de reproduction d'une identité plébéienne par des comportements collectifs dans un lieu donné, conduisant à la coordination des efforts au nom d'individus ou de programmes partagés. Au-delà, il s'agit aussi de déterminer dans quelle mesure les dirigeants de la fin de la République (chapitre 6) et du Haut-Empire (chapitre 7) estimaient devoir tenir compte de ces actions collectives, de mesurer l'impact qu'elles exerçaient sur les modes de gouvernement et, *in fine*, de savoir si l'on peut parler d'une ou de plusieurs opinions plébéiennes.

Le modèle d'analyse suivi dans cette partie conditionne pour une large part le *terminus ad quem* de ce travail. En effet, si la période qui va des Gracques à Domitien est riche de quelque 295 mouvements collectifs, la globalité de ce chiffre ne doit pas cacher le déséquilibre quantitatif des informations à notre disposition après la mort de Néron. Nous avons, par exemple, pu recenser 14 actions collectives pour les quatre années du principat de Caligula (37-41 ap. J.-C.) contre à peine 7 pour l'ensemble de la période flavienne (69-96 ap. J.-C.). De fait, comme l'avait autrefois souligné Z. Yavetz, l'arrivée au pouvoir de cette dynastie se traduit par une normalisation apparente des rapports entretenus par le prince et la foule, normalisation probablement accentuée par la mainmise du pouvoir sur des auteurs dont les œuvres introduisent une solution de continuité pour la base de données, dans la mesure où elles s'avèrent dès ce moment particulièrement avares de détails en matière d'ordre ou de désordre public⁸⁷. Un tel choix procède donc d'un certain pragmatisme lié à la perte

⁸⁶ Les conditions fixées à l'exportation des données sont exposées sur le site internet qui héberge la base.

⁸⁷ Z. YAVETZ, «The urban *plebs* in the days of the Flavians, Nerva and Trajan», dans A. GIOVANNINI, D. VAN BERCHEM, *Opposition et résistances à l'Empire d'Auguste à Trajan*,

complète des *Histoires* de Tacite au-delà du premier tiers du livre V (année 70 ap. J.-C.) et à celle, certes partielle, de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius à partir du livre LXI (année 47 ap. J.-C.), que seules les *Vies* de Suétone, dont J. Gascoy a parfaitement mis en évidence la valeur historique⁸⁸, viennent partiellement compenser jusqu'à la mort de Domitien. En dépit du flou chronologique qui caractérise l'organisation par *species* des biographies, en dépit des considérations d'ordre moral qui peuvent à l'occasion obscurcir ces récits ou encore du poids de la propagande antonine qui a conduit le biographe à noircir le portrait de certains empereurs julio-claudiens et flaviens⁸⁹, Suétone est en effet souvent le seul à donner une multitude de détails (dont nous aurons à peser le degré de vraisemblance⁹⁰) essentiels à la compréhension des rapports entre la plèbe et le *princeps*. Pour toutes ces raisons, il devient effectivement difficile de poursuivre l'analyse de la plèbe (du point de vue des manifestations collectives⁹¹) à partir des sources littéraires après le principat de Domitien, dont le règne clôt toutefois une période cohérente pour l'analyse, celle de la mise en place et de l'évolution d'un «premier principat».

Toutefois, dans une perspective autre que politique, un *terminus ad quem* fixé à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. ne nous interdira pas quelques remarques sur les principats de Nerva et de Trajan. Pour ne prendre que deux exemples, le *De Aquaeductu Urbis Romae* rédigé par Frontin entre 97 et 103 de notre ère, qui donne d'importantes informations sur le volume d'eau qui était quotidiennement mis à la disposition des habitants de la Ville, ou le *Panegyrique* de Pline, qui nous renseigne notamment sur l'élargissement à 5000 enfants du congiaire distribué durant l'année 99 (et contient ainsi l'une des rares et précieuses indications chiffrées sur la démographie de la population de Rome⁹²), constituent autant de sources essentielles pour les aspects sociaux, économiques, urbains et démographiques de notre étude. Dans cette perspective, qui est plus largement relative à l'inscription de la plèbe dans son environnement urbain, la fin du I^{er} s. ap. J.-C. permet également de prendre en considération plusieurs auteurs d'utilisation difficile mais d'importance fondamentale. C'est le cas du poète Martial, dont le regard, bien que profondément déformant (mais qu'il revient précisément à l'historien d'aujourd'hui de passer au crible de

Vandœuvres-Genève, Fondation Hardt, 1987, p. 151-156, donne une analyse pertinente de ce silence des sources.

⁸⁸ J. GASCOY, *Suétone historien*, Rome, École française de Rome, 1984 (*BEFAR*, 255).

⁸⁹ Comme Fr. HURLET, *Les Collègues du prince sous Auguste et Tibère, de la légalité républicaine à la légitimité dynastique*, Rome, École française de Rome, 1997 (*CEFR*, 227), p. 12 est, à fort juste titre, venu le rappeler.

⁹⁰ Une telle analyse est systématiquement proposée pour chaque cas structurant la base de données.

⁹¹ Après l'ellipse Nerva/Trajan, une description factuelle reprend pour le principat d'Hadrien avec l'*Histoire Auguste*. Cette source pose toutefois d'autres problèmes qu'il était matériellement impossible de considérer dans le cadre de cet ouvrage, alors même qu'H. MÉNARD, 2004, a déjà procédé, sur cette période, à une enquête approfondie dans le domaine de l'ordre public.

⁹² H. LAMOTTE, «L'œuvre de Trajan en faveur de la plèbe romaine : un essai de politique nataliste?», *MEFRA*, 119, 2007, p. 189-224, part. p. 189.

la critique pour en comprendre les ressorts et les mécanismes), donne à voir une Rome «che non è quella della grande Storia, ma solo la “sua” Roma di ogni giorno come lui era capace di vederla (...), [la Roma] degli osti, dei barbieri o dei ciabattini sui marciapiedi congestionati, quella degli ambulanti e delle prostitute, della calca e delle gomitate ai fianchi...⁹³». C’est également celui de Juvénal. Écrivant dans la seconde moitié du I^{er} siècle ou, plus vraisemblablement, dans le premier tiers du II^e s. ap. J.-C., le satiriste a puisé la matière même de ses vers, tout particulièrement ceux de la III^e satire, dans les rues de la Ville. S’intéressant davantage aux *uici* (Subure, les Esquilies, l’*agger* sont les toponymes qui reviennent le plus souvent) qu’au centre monumental, Juvénal livre «une multitude de notations concrètes qui restituent de façon vivante (...) l’atmosphère des quartiers⁹⁴» et dont il est essentiel de tenir compte... à l’unique condition de prendre toute la mesure de la façon dont ce type d’auteurs pouvait gauchir la description de la vie en Ville⁹⁵.

Dans le cadre chronologique ainsi défini, cette tentative de reconstitution de la culture de la plèbe ne pourra passer que par un jeu d’échelles et de sources, destiné à pallier le déséquilibre de la documentation disponible. Ainsi, les aspects les plus quotidiens (partie I) dépendent essentiellement d’une documentation épigraphique et archéologique souvent difficile d’interprétation et qui, surtout, ne concerne pas systématiquement la seule Ville de Rome. C’est le cas de l’archéologie de l’habitat (analysée au chapitre 2) dont le manque d’informations propres à l’*Vrbs* nous a contraint à prendre en considération d’autres situations comme celles d’Ostie (tout en essayant de toujours bien mesurer le degré «d’applicabilité» d’une zone à l’autre) ou de ces épitaphes faisant mention d’une profession (traitées au chapitre 3), dont une partie provient de l’ensemble de l’Italie. Toutefois, il n’était pas illégitime, dans le cas présent, de recourir à une documentation italienne pour pallier le manque de sources spécifiquement romaines. Il aurait même été préjudi-

⁹³ Pour reprendre la très belle analyse d’E. RODRÍGUEZ ALMEIDA, *Terrarum dea gentiumque. Marziale e Roma : un poeta e la sua città*, Rome, Unione Internazionale degli istituti di archeologia, storia e storia dell’arte in Roma, 2003, p. 11-12 et 35-44. Voir aussi deux articles de M.-J. KARDOS, «L’“*Vrbs*” dans les “*Épigrammes*” de Martial : poésie et réalité», *REL*, 79, 2001, p. 201-214 [= M.-J. KARDOS, 2001a] et *EAD.*, «L’“*Vrbs*” de Martial : recherches topographiques et littéraires autour des *Épigrammes* V, 20 et V, 22», *Latomus*, 60, 2001, p. 387-413 [= M.-J. KARDOS, 2001b].

⁹⁴ M.-J. KARDOS, «L’*Vrbs* dans les *Satires* de Juvénal», dans Ph. FLEURY, O. DESBORDES (éds.), *Roma illustrata. Représentations de la ville*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2008, p. 224-225. Voir aussi G. GÉRARD, *Juvénal et la réalité contemporaine*, Paris, Les Belles Lettres, 1976 ou E. RODRÍGUEZ ALMEIDA, *Topografia e vita romana : da Augusto a Costantino*, Rome, Unione Internazionale degli istituti di archeologia, storia e storia dell’arte in Roma, 2001, p. 97-90 («Giovenale, ma quale Roma hai visto? La visione di un retore-poeta, frustrato e senza coraggio»).

⁹⁵ Voir surtout R. LAURENCE, «Writing the Roman metropolis», dans H. M. PARKINS (dir.), *Roman Urbanism. Beyond the Consumer City*, Londres-New York, Routledge, 1997, p. 1-19. Voir aussi les analyses détaillées que nous proposons *infra* «La plèbe dans l’*Vrbs* : une population dans une ville-mouroir? De la dystopie à la ville-tombeau».

ciable de ne pas tenir compte de l'ensemble des informations à notre disposition dans la mesure où, comme nous le verrons, le rapport à l'activité professionnelle qu'elles révèlent ne semble pas fondamentalement différer d'une région à l'autre. De notre point de vue, l'objectif fut donc de toujours essayer de dégager les éléments spécifiques à Rome sans pour autant négliger des informations venant d'horizons parfois plus larges, surtout lorsque celles-ci pouvaient s'avérer utiles à la compréhension de la plèbe de l'*Vrbs*. De même, la nécessité d'adopter des regards décalés nous incita à projeter occasionnellement l'analyse vers des époques plus tardives en utilisant (avec toute la prudence nécessaire) des documents pouvant éclairer tel ou tel aspect de la vie de la plèbe. C'est la raison pour laquelle nous avons par exemple pu convoquer les Régionnaires, dont les renseignements, mis en perspective avec les données fournies par Plin l'Ancien et Frontin, se sont avérés particulièrement utiles à l'estimation des quantités d'eau mises à disposition de la plèbe et, plus largement, à la compréhension du rapport de celle-ci à l'espace urbain.

Ce jeu d'échelles et de sources est de nouveau mis en œuvre dans la partie II, dont la dimension expérimentale se veut avant tout un état des recherches en cours sur un groupe dont l'existence n'a été mise en évidence que très récemment et qui atteste, en soi, la complexité des questions auxquelles l'historien de l'Antiquité doit faire face s'il veut comprendre en profondeur l'histoire des masses urbaines. Enfin, la partie III bénéficie de l'apport supplémentaire des textes. Les difficultés y ont moins trait au manque d'informations qu'à la nature même de ces informations souvent biaisées, nous l'avons vu, par l'origine sociale des auteurs de ces textes, le mépris qu'ils éprouvaient pour les masses urbaines ou par les normes du genre littéraire qu'ils avaient choisi.